

Direction des Ressources Humaines
et de la Communication Interne

Monsieur Christophe ODERMATT
Secrétaire Général FO CG68
100 Avenue d'Alsace
68000 Colmar

Dossier n° 15-1973 suivi par Nadine PEISSEL
Tél. : 03 89 30 62 50

Colmar, le **23 FEV. 2015**

Monsieur le Secrétaire Général,

J'accuse réception de votre courrier du 5 février dernier, dans lequel vous faites référence aux engagements que j'ai pris lors du CTP du 24 novembre 2014 de consulter le CHSCT sur les déménagements consécutifs aux réorganisations présentées lors de cette réunion.

Vous me rappelez à cette occasion les dispositions de l'article 45 du décret 85-603 modifié. Je vous confirme donc que les projets d'aménagement importants seront soumis au CHSCT le 9 mars prochain et qu'aucune action ne sera déployée préalablement. Les membres de cette instance réceptionneront très prochainement les convocations correspondantes accompagnées de l'ordre du jour et des dossiers.

En revanche, cette saisine ne concernera pas les déménagements mineurs sans travaux qui ont pour seul objet de conforter la transversalité et privilégier le rapprochement des compétences.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général des Services



Georges WALTER